APPEL DE CANDIDATURES

Colloque pour des écoles expressives



2029

Introduction

ACLAM est l'organisme derrière les programmes Secondaire en spectacle et Improvincial, ainsi que la Communauté de pratique pour les intervenantes et intervenants en loisir en milieu scolaire. C'est aussi ACLAM qui est responsable d'organiser le *Colloque pour des écoles expressives*. Le présent document explique la démarche de mise en candidature pour l'identification des milieux hôtes pour les 14e et 15e éditions de cet événement rassembleur.

Présentation de l'événement

Le *Colloque pour des écoles expressives* constitue l'un des moyens que se donne ACLAM pour maintenir un lien fort et significatif avec les intervenantes et intervenants scolaires. Il permet de répondre à leurs besoins de perfectionnement et surtout, de leur offrir des occasions de réseautage et d'échanges d'expertise.

Objectif du colloque

- Maintenir un lien fort et significatif avec les intervenantes et intervenants scolaires.
- Offrir l'occasion aux écoles de s'ouvrir davantage sur leur milieu de vie en favorisant la création de liens et d'échanges aux niveaux local, régional et provincial.
- Répondre aux besoins de perfectionnement et offrir des outils pour les intervenantes et intervenants socioculturels en milieu scolaire.
- Rejoindre des personnes dont les écoles ne participent pas aux activités offertes par ACLAM.
- Avoir un minimum de 150 participants.
- Poursuivre l'organisation du colloque en collaboration avec une URLS hôte.

Capacité d'accueil et provenance des personnes participantes

L'édition 2024 du colloque a été la plus achalandée, avec 175 participants. Il est permis de croire que la demande pour assister au colloque sera en constante augmentation. En ce sens, la capacité d'accueil des milieux devrait osciller entre 150 et 200 personnes.

En plus des intervenantes et intervenants en loisir des écoles secondaires participantes (ou non) aux activités d'ACLAM, le colloque reçoit également les coordinations régionales du programme Secondaire en spectacle, des personnes travaillant dans les centres de services scolaires ou le milieu culturel, ainsi qu'une minorité d'étudiantes et étudiants à la technique d'intervention en loisir.

Date et horaire de l'événement

Le colloque a lieu tous les deux ans, lors des années impaires. La mi-novembre est privilégiée pour réaliser l'événement, puisqu'il s'agit d'une période plus calme dans le réseau scolaire.

L'édition 2024 a été sur une formule d'une journée et demie, la 2e journée se terminant au plus tard au milieu d'après-midi. Les journées du jeudi et du vendredi s'avèrent appréciées par les participants.

Composition et principales tâches du comité organisateur

ACLAM collabore avec les URLS et les intervenantes et intervenants scolaires d'une région afin d'organiser le colloque. L'édition 2019 a été réalisée avec Sport et Loisir de l'Île de Montréal et celles de 2022 et 2024 avec l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie. Les deux comités organisateurs étaient composés majoritairement d'intervenants en loisir en milieu scolaire.

Vous trouverez plus bas un tableau faisant état de la répartition générale des tâches.

Responsabilités d'ACLAM	Responsabilités partagées	Responsabilités du milieu hôte
Rechercher un milieu hôte	Participer aux rencontres du comité organisateur	Rechercher un site pour l'événement
Gérer les finances de l'événement	Planifier et mettre en œuvre la programmation de l'événement : horaire, conférences, formations et activités	Coordonner les rencontres du comité organisateur
Produire les éléments promotionnels et organisationnels de l'événement	Rechercher des partenaires financiers au niveau local	Planifier et mettre en œuvre la logistique de l'événement : alimentation, hébergement, télécommunications et transport
Planifier et mettre en œuvre le système d'inscription des participants	Gérer le salon des exposants (recherche exposants, évaluations)	Former et gérer l'équipe de bénévoles
Faire le suivi des contrats pour les kiosques, les formations et les conférences	Aménager et démanteler le site	
Faire le suivi des inscriptions et des demandes	Assurer l'accueil et combler les différentes tâches lors de l'événement	
Créer un formulaire d'évaluation et compiler les évaluations		
Mettre à jour le cahier des charges de l'événement		

Ressources humaines

Avec l'expérience acquise lors des dernières éditions, voici les besoins en ressources humaines pour l'organisation du colloque, en plus des heures accordées en bénévolat par le comité organisateur.

- Mai à décembre 2028 : 0 à 5 heures / semaine
- Janvier à août 2029 : 5 à 10 heures / semaine
- Septembre à novembre 2029 : 15 à 30 heures / semaine

Contexte de gestion et financement

- Revenus provenant majoritairement des inscriptions et des exposants.
- Déficit de l'événement assumé par ACLAM.
- Partage des surplus à raison de 25 % pour le milieu hôte et 75 % pour ACLAM.
- Le coût d'inscription au colloque 2029 sera de 425 $ + taxes.
    - Le coût peut être sujet à changement, sous approbation d'ACLAM.
- Les responsabilités énumérées plus haut seront intégrées dans le protocole d'entente.
- Les ressources humaines ne sont pas intégrées dans le budget; elles sont comptabilisées en services.
- ACLAM met à jour un cahier des charges, qui constitue la référence pour l'organisation du colloque. Tous les outils réalisés dans le cadre des dernières éditions sont disponibles pour les futurs milieux hôtes.



Budget type

Revenus	Montant
Inscriptions des participants	70 000 $
Inscriptions des exposants	10 000 $
Subvention et commandites	5 000 $
TOTAL REVENUS	**85 000 $**

Charges	Montant
Location de salle	14 500 $
Alimentation	23 000 $
Programmation	16 000 $
Technique, audiovisuel, électricité et Internet	4 500 $
Transport	500 $
Frais de comité	4 000 $
Soirée festive et souper	10 000 $
Matériel et communication	1 500 $
Accès Communauté pratique	11 000 $
Ressources humaines (en services)	0 $
TOTAL CHARGES	**85 000 $**

ÉCART : surplus ou (déficit)	0 $

Mise en candidature

LES FACTEURS SUIVANTS SERONT CONSIDÉRÉS POUR LA SÉLECTION DU MILIEU HÔTE

- Infrastructures actuelles pour les conférences, l'hébergement, les repas et les activités sociales.
- Dynamisme des ressources humaines du milieu et appui des intervenantes et intervenants socioculturels de la région.
- La position géographique du lieu d'accueil : d'après les évaluations des intervenants, le lieu du colloque doit être dans une région centrale afin de diminuer les frais de déplacement.
- Si plus d'un milieu hôte répond à ces critères, ACLAM souhaite que les milieux hôtes potentiels établissent un calendrier de travail pour qu'ils soient relocalisés dans le temps plutôt que de refuser une candidature.

COMPOSITION DU DOSSIER DE MISE EN CANDIDATURE

Document de 2 pages maximum, incluant :

- Description sommaire du ou des sites exploités.
- Distance à parcourir entre les différents sites de rassemblement.
- Capacité d'accueil pour les salles de conférence et l'hébergement.
- Caractère unique des lieux représentant bien la région hôte.
- Coût de location des salles et de l'hôtel.
- Budget prévisionnel.

DÉPÔT DE LA CANDIDATURE ET PERSONNE RESPONSABLE DE LA DEMANDE

Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements concernant l'organisation du colloque, recevoir le cahier des charges ou soumettre votre intention pour devenir le futur milieu hôte du colloque, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : colloque@aclam.ca.

Merci de votre intérêt !